

**CHARTRE ACHATS & FOURNISSEURS
RESPONSABLES**



Introduction.....	2
Nos valeurs fondamentales.....	2
➤ Droits de l'homme et normes de travail.....	2
➤ Sécurité et santé.....	2
➤ Qualité.....	3
➤ Environnement.....	3
➤ Fraude, blanchiment d'argent et pratique anticoncurrentielle.....	3
➤ Confidentialité des données.....	3
➤ Cadeaux, dons et conflits d'intérêts.....	4
➤ Anti-corruption.....	4
➤ Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs.....	4
➤ Situations de dépendances réciproques avec un fournisseur.....	4
Application du code de conduite.....	5
Signature.....	6

Introduction

SALTI est une société familiale spécialisée dans la location de matériels pour les professionnels. Elle apporte aux professionnels du matériel performant et des solutions efficaces pour bâtir un monde meilleur.

Pour relever tous ses challenges, ses collaborateurs travaillent dans un cadre de valeurs qui s'articulent autour de l'esprit d'équipe, du professionnalisme, de l'innovation et du développement durable.

Nous construisons des relations durables avec nos fournisseurs, basées sur l'intégrité, la responsabilité et le professionnalisme. Cet engagement à long terme s'inscrit pleinement dans notre démarche en faveur du développement durable.

Cette charte couvre l'ensemble des familles d'achats et définit les responsabilités de la société. Elle engage SALTI, ses collaborateurs et ses fournisseurs dans une démarche responsable dans tous les sujets développés ci-dessous.

Nos valeurs fondamentales

Nos achats responsables reposent sur les principes suivants :

➤ Droits de l'homme et normes de travail

SALTI s'engage pleinement à respecter les Droits de l'Homme et est fière d'être signataire du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces valeurs fondamentales guident nos actions dans toutes les régions où nous opérons et s'appliquent également à l'ensemble de nos partenaires et fournisseurs.

Nous demandons à nos fournisseurs de partager cet engagement en respectant les lois, réglementations et normes internationales relatives aux droits humains, aux libertés fondamentales, ainsi qu'à la santé et à la sécurité. Ces principes doivent être appliqués non seulement au sein de nos organisations respectives, mais également dans toutes les sphères d'influence associées.

Dans cette optique, SALTI et ses fournisseurs s'engagent également à garantir des conditions de travail décentes, lutter contre le travail des enfants et respecter les lois locales.

Nous sommes déterminés à promouvoir ces principes dans toutes ses activités et à encourager ses fournisseurs à en faire de même pour contribuer à un développement durable et responsable.

➤ **Sécurité et santé**

SALTI est fier de voir l'ensemble de son réseau certifié MASE. L'objectif est d'améliorer continuellement la sécurité et la santé des salariés et des personnes qui interviennent sur nos sites et nos chantiers. Toutes les interventions des fournisseurs et des sous-traitants doivent faire l'objet d'un protocole de sécurité ou d'un plan de prévention si les conditions sont réunies. Les fournisseurs doivent respecter les règles de fonctionnement et de circulation de nos sites.

➤ **Qualité**

Une exigence très élevée est demandée à la qualité des produits et services délivrés pour le compte de SALTI en suivant les exigences des bons de commandes. Nous voulons permettre à nos collaborateurs et clients de travailler dans de bonnes conditions et dans un environnement professionnel. Nous attendons une implication forte de nos fournisseurs dès le début du processus d'achats.

➤ **Environnement**

SALTI s'engage pour la transition énergétique et la protection de l'environnement. Notre activité de location de matériel réduit l'impact écologique en favorisant le partage des ressources.

SALTI est certifiée Ecovadis et entend formaliser ses engagements environnementaux à travers la norme ISO 14001 pour ses services centraux.

Nous privilégions l'achat de matériels à faible émission carbone (électriques, hybrides, Diesel Stage V) et le renouvellement progressif de notre flotte de véhicules pour des solutions durables.

Nous demandons à nos fournisseurs de respecter les réglementations environnementales, d'intégrer le développement durable et d'adopter des pratiques RSE. Ces exigences figurent dans nos appels d'offres.

Avec transparence et responsabilité, nous bâtissons une chaîne d'approvisionnement durable.

➤ **Fraude, blanchiment d'argent et pratique anticoncurrentielle**

Fondée en 1950, SALTI s'appuie sur un développement continu guidé par des valeurs fortes et une éthique rigoureuse. L'entreprise proscrit toute forme de fraude, de blanchiment d'argent et demande à ses partenaires de partager ces valeurs. SALTI s'oppose fermement aux pratiques anticoncurrentielles et aux rencontres avec des concurrents pouvant entraîner des comportements illégaux. Signataire du code de conduite anticorruption "MiddleNext", SALTI exige également de ses fournisseurs le respect de ces principes.

➤ Confidentialité des données

Les fournisseurs s'engagent à préserver la confidentialité des informations de SALT, notamment les données économiques, les choix stratégiques et les volumes d'achats. En retour, SALT garantit le même respect pour les données confidentielles de ses fournisseurs.

➤ Cadeaux, dons et conflits d'intérêts

Les acheteurs de SALT ne peuvent ni offrir, ni recevoir de cadeau ou autre avantage qui pourrait influencer une décision commerciale, en accord avec la "Politique cadeaux et invitations". Une interdiction toute particulière est portée sur les boissons alcoolisées qui s'opposent également au règlement intérieur de SALT. Nous voulons maintenir un standard d'intégrité irréprochable dans toutes les relations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de SALT et ne jamais faire intervenir notre intérêt personnel.

Pour éviter toute ambiguïté, nous n'acceptons que des cadeaux d'usage d'une valeur symbolique qui ne peuvent être interprétés que comme une manifestation de courtoisie. Nous avons pour principe de ne pas accepter les invitations de nos fournisseurs à des manifestations de détente ou de distraction. Notre participation à une visite d'usine, à un audit technique d'un fournisseur organisé par ce fournisseur ne peut être envisagée que lorsque le programme de ces opérations a un caractère professionnel, en relation directe avec notre mission.

➤ Anti-corruption

SALT souhaite lutter contre toutes les pratiques de corruption sous toutes ses formes et demande à ses fournisseurs de relayer cette lutte. Pour cela, nous nous engageons à respecter le code de conduite rédigé par Middlednext pour lutter contre toutes les formes de corruption. Une procédure d'alerte via l'adresse "alerte@salti.fr" permet de remonter tout comportement inapproprié.

➤ Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs

SALT et ses fournisseurs s'engagent à veiller à la fluidité du processus de paiement de bout en bout, payer au plus tard dans les délais contractuels ou légaux et sans exiger de contrepartie déséquilibrée. Informer leurs fournisseurs d'un retard de paiement ou d'une retenue liée ou non à un litige et dans tous les cas à le traiter de façon proactive.

➤ Situations de dépendances réciproques avec un fournisseur

Le poids trop élevé d'un client dans l'activité d'une entreprise peut être un facteur de risque en cas d'évolution brutale des volumes de commandes. De ce fait, l'acheteur encourage ses fournisseurs à s'engager sur des actions et des initiatives positives pour son organisation (diversification, internationalisation, digitalisation, amélioration des savoir-faire...).

S'il s'avère nécessaire, le désengagement éventuel d'un acheteur est anticipé et progressif afin de tenir compte de l'ancienneté des relations avec l'organisation le cas échéant du degré de dépendance, de ses possibilités de se diversifier ou de s'adapter.

Inversement, un fournisseur qui de fait est en situation de monopole peut mettre en risque les approvisionnements d'un client. Ce dernier souhaitera alors logiquement une ou plusieurs source(s) d'approvisionnement, ce qui pourra s'exprimer dans le cadre de la négociation, par exemple sous forme de cession de licence normalement rémunérée.

Application du code de conduite

SALTI demande le respect de ce code de conduite à l'ensemble de ses partenaires et de toutes les parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients, salariés). SALTI se réserve le droit de faire des contrôles sur son application et peut interrompre toute relation commerciale sans préavis et sans indemnité si elle juge le comportement de ses parties prenantes inapproprié et en contradiction avec ce code de conduite.



Franck CHERUBIN
Directeur Achats

Signature

Je, soussigné(e) _____

confirme par la présente avoir pris pleinement connaissance de la Charte Achats et Fournisseurs Responsables de SALTl, dont le non-respect pourra être considéré comme un manquement de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat ou de la relation commerciale.

Nom de l'entreprise : _____

Nom et fonction du représentant : _____

Fait à :

Signature :

Le : ____ / ____ / ____